



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le lundi 17 octobre 2022 à 17h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**22-10-17-6076**      **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**  
**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**  
**Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 17 octobre 2022 à 17h42.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour;

**Considérant que** les membres du conseil sont tous présents et consentent d'un commun accord à ajouter à l'ordre du jour, un sujet non spécifié à l'avis de convocation, et ce, conformément à l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, soit :

- G) Demande d'un fonds de dépannage d'urgence – Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81

**22-10-17-6077**      **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**  
**Appuyé par madame Andrea Geary**  
**Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 17 octobre 2022 tel que modifié, soit :

**Séance extraordinaire du lundi 17 octobre 2022, à 17h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

## ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Programmation travaux de la TECQ;
- D) Octroi de contrat – Le gars de clôtures – Clôtures pour le garage municipal;
- E) Autorisation à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le prolongement du contrat de transbordement et d'élimination des déchets;
- F) Autorisation d'un contrat de travail pour la brigadière scolaire;
- G) Demande d'un fonds de dépannage d'urgence – Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81;
- H) Période de questions;
- I) Levée de la séance.

Adopté

### Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

**Considérant que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Considérant que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

22-10-17-6078

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

Adopté

### **Octroi de contrat – Le gars de clôtures – Clôtures pour le garage municipal**

**Considérant** la soumission no 389 présentée par l'entreprise Le gars de clôtures pour l'achat et l'installation d'une clôture Frost pour la cour arrière du garage municipal.

22-10-17-6079

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture Frost à l'entreprise Le gars de clôtures pour un montant de 53 965 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 56 656.50\$ soit financée à même la subvention du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté

### **Autorisation à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le prolongement du contrat de transbordement et d'élimination des déchets pour la 3<sup>e</sup> année**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a délégué à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat de transbordement et d'élimination des déchets en son nom en vertu de la résolution no. 20-07-06-5339 adoptée le 6 juillet 2020;

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-Laurent a attribué le contrat de transbordement de déchets à l'entreprise Mario Hart pour les années 2021 et 2022 avec deux options de renouvellement d'une année chaque pour les années 2023 et 2024;

**Considérant que** la municipalité doit signifier son intérêt pour la prolongation du contrat pour l'année 2023.

**22-10-17-6080**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à renouveler le contrat de transbordement et d'élimination des déchets pour l'année 2023 avec l'entreprise Mario Hart.

Adopté

**Autorisation d'un contrat de travail pour la brigadière scolaire**

**Considérant que** madame Fernande Thivierge occupe le poste de brigadière scolaire pour la Ville depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010;

**Considérant que** les conditions d'emploi doivent être établies entre les parties en vertu d'un contrat de travail.

**22-10-17-6081**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de travail de madame Fernande Thivierge.

Adopté

**Demande d'un fonds de dépannage d'urgence – Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81**

**Considérant que** les mesures et les restrictions imposées lors de la pandémie de la COVID -19 ont considérablement affectées les activités de la Légion royale canadienne de Huntingdon ;

**Considérant que** les pertes financières découlant de la pandémie de la COVID-19 ont affectées le fonds de roulement de l'organisme qui doit néanmoins faire face aux dépenses usuelles telles que le chauffage et l'électricité ;

**Considérant que** la Légion royale canadienne de Huntingdon a présenté une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Huntingdon pour les aider à financer le coût du chauffage de la prochaine saison hivernale.

**22-10-17-6082**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière d'urgence au montant de 5 000 \$ à la Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81.

**Que** la dépense soit financée à même les revenus supplémentaires générés en 2022.

Adopté

**Période de questions**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**22-10-17-6083**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 18 h 30

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, greffière